



Blanquer maintient sa position sur l'instruction à domicile

« L'ENFANT N'APPARTIENT à personne, et c'est son intérêt qui doit primer », a martelé Jean-Michel Blanquer, le 18 janvier, alors que s'ouvrait l'examen du projet de loi « confortant le respect des principes de la République » devant une commission spéciale de 70 députés. Défendant un texte « équilibré » sur le volet scolaire de la lutte contre les séparatismes, le ministre de l'éducation nationale n'a pas ouvert la voie à une remise en cause des nouvelles modalités – très contestées – de l'école à domicile, pour laquelle les parents devront désormais obtenir une autorisation.

Dans le but affiché de lutter contre la déscolarisation des enfants pour motifs religieux, le texte prévoit en effet un changement de paradigme qui, pour ses détracteurs, remet en cause la « liberté d'enseignement » garantie par la loi sur l'instruction obligatoire de 1882. Alors qu'une simple déclaration suffisait pour

instruire son enfant à domicile, les parents devront désormais justifier leur décision ou présenter un « projet pédagogique » qui sera validé par l'institution.

La majorité divisée

L'instruction à domicile quitterait donc le régime déclaratif pour entrer dans un régime dérogatoire : une idée qui divise jusque dans la majorité. Pas moins de huit amendements de suppression ont ainsi été déposés contre l'article 21 sur l'instruction en famille, dont plusieurs par des députés Les Républicains, centristes et UDI, mais aussi par des membres du groupe LRM.

Entre autres parlementaires opposés à cette disposition, Jean-Christophe Lagarde, député UDI de Seine-Saint-Denis, a reproché à cet article de « manquer sa cible », la lutte contre le fondamentalisme religieux. « L'Instruction en famille (IEF) est marginale dans cette affaire », a-

t-il assuré, enjoignant au gouvernement de « s'intéresser aux écoles hors contrat, qui concernent plus de monde ».

« Cette disposition est une étape importante dans la définition du cadre de la li-

berté d'enseignement », a défendu Jean-Michel Blanquer en réponse aux députés, ajoutant que « toutes les libertés ont besoin d'être définies, et les définir mieux contribue à les renforcer ». Le ministre de l'éducation nationale s'est efforcé de déminer le terrain sur ce sujet sensible – plusieurs centaines d'amendements sont enregistrés pour les articles concernant l'école – en assurant que le gouvernement était « prêt à évoluer »... Tout en mettant en garde contre la tentation de « dénaturer » le projet défendu par le président Macron, qui avait annoncé la fin de l'instruction à domicile lors de son discours des Mureaux, le 2 octobre 2020. ■

VIOLAINE MORIN